



Fe y Alegría
INTERNACIONAL

Code de conduite de la Fédération internationale de Foi et Joie

Je, [], déclare avoir lu intégralement et compris la **Politique organisationnelle de protection de l'enfance et de l'adolescence de la Fédération internationale de Foi et Joie**. Je connais les comportements et conduites acceptables et inacceptables, et j'ai conscience des conséquences et des sanctions en cas de non-respect du présent Code de conduite et de chacune des dispositions de celle-ci.

Dans l'exercice de mes fonctions ou dans le cadre de toute action liée à la Fédération internationale de Foi et Joie, tant dans le cadre institutionnel qu'en dehors de celui-ci, et dans tous les contextes et tous les domaines, je m'engage à respecter chacune des règles décrites ci-dessous.

Il est obligatoire de :

1. Traiter les enfants et adolescents avec respect, sans distinction d'origine ethnique, de couleur de peau, de genre, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre, de nationalité, d'origine sociale ou culturelle, de situation économique, de handicap, de naissance ou de toute autre situation.
2. Respecter l'ensemble de la législation nationale en matière de protection de l'enfance et de l'adolescence, y compris la législation du travail relative au travail des enfants.
3. Signaler immédiatement toute préoccupation ou réclamation concernant la maltraitance ou l'exploitation d'enfants et d'adolescents, ainsi que tout non-respect des procédures établies dans la Politique.
4. Ne pas utiliser de langage ni adopter de comportements inappropriés envers les enfants et adolescents, tels que le harcèlement, les abus, les insinuations à caractère sexuel, les commentaires dénigrants ou culturellement incorrects.
5. Ne pas impliquer de personnes âgées de moins de 18 ans dans quelque relation ou activité sexuelle que ce soit, y compris le fait de rémunérer des actes ou des services sexuels.
6. Veiller à ce qu'un autre adulte soit présent lors de toute intervention directe auprès des enfants et adolescents, dans la mesure du possible.
7. Ne pas inviter chez moi des enfants et adolescents sans la présence de leurs parents ou de leurs tuteurs et tutrices.
8. Ne pas dormir dans le même lit que des enfants et adolescents, ni à proximité d'eux.
9. Ne pas dormir dans la même chambre que des enfants et adolescents, sauf en cas de nécessité absolue. Dans ce cas, l'autorisation de la personne responsable de l'établissement et la présence d'un autre adulte sont requises.

10. Utiliser les ordinateurs, les téléphones portables, les appareils photo et les réseaux sociaux de manière responsable et ne jamais s'en servir pour exploiter, harceler ou nuire aux enfants et adolescents, ni pour partager des contenus liés à l'abus ou à l'exploitation sexuels d'enfants et d'adolescents, par quelque moyen que ce soit.
11. Ne pas infliger de châtement corporel d'aucune sorte aux enfants et adolescents.

Le non-respect du Code de conduite entraîne des conséquences et des sanctions conformément au Règlement intérieur de la Fédération internationale de Foi et Joie, ainsi qu'aux dispositions des conventions de collaboration mutuelle signées avec les partenaires.

Je comprends la responsabilité que j'assume en tant que membre du personnel de la Fédération internationale de Foi et Joie et je m'engage à m'abstenir de tout acte ou comportement pouvant être interprété comme de la maltraitance ou un abus envers les enfants et adolescents, qu'ils ou elles soient ou non bénéficiaires du mouvement Foi et Joie.

Date : _____

Numéro de pièce d'identité : _____ du
_____ Date de délivrance : _____

Fonction : _____

Signature : _____